

Agence des aires marines protégées

- **Emploi proposé**

Emploi proposé : «**Responsable du Sanctuaire Agoa**» au sein de l'antenne Antilles françaises de l'Agence des aires marines protégées

Grade : ouvert **en priorité aux fonctionnaires** de catégorie « A ou A+ » ou à défaut aux personnels non titulaires de niveau équivalent).

Niveau d'études : diplôme universitaire Bac+5 (minimum) ou équivalent, dans le domaine biologique, environnemental, juridique ou économique

Résidence administrative : Saint-Claude (Guadeloupe)

Position statutaire : Position normale d'activité ou détachement sur contrat pour les fonctionnaires, contrat de trois ans pour les non titulaires.

- **Contexte**

L'Agence des aires marines protégées, établissement public à caractère administratif, créé par la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux, apporte un appui aux politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées et de façon plus générale de protection du milieu marin. L'Agence des aires marines protégées met à disposition des parcs naturels marins les moyens nécessaires à leur fonctionnement. L'antenne Antilles est portée par l'établissement public du parc national de la Guadeloupe (le directeur du parc national est le représentant local de l'Agence).

Le Sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises est une aire marine protégée créée par déclaration de la France en 2010 et reconnue au titre du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife) de la convention de Carthagène en 2012. L'Agence des aires marines protégées soutient la gestion de ce sanctuaire. Couvrant la totalité des ZEE des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique, St Barthélémy et St Martin), soit un espace marin de 138 000 km², il est dédié à la préservation de l'ensemble des mammifères marins présents. Il est doté d'un plan de gestion approuvé en juillet 2011, définissant l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour garantir la préservation de ces espèces. Plusieurs jumelages sont en cours de discussion, notamment avec le Sanctuaire de la baie de Samana (République Dominicaine) et le parc marin du Saguenay (Québec).

L'équipe du Sanctuaire Agoa est composée, en 2013, outre le responsable, d'une chargée de mission « connaissance » et d'un Volontaire de Service civique.

- **Poste proposé**

Le/la Responsable du Sanctuaire Agoa sera placé(e) sous l'autorité du chef d'Antenne Antilles de l'Agence des aires marines protégées (le directeur de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe).

Le/la Responsable du Sanctuaire Agoa aura pour principale mission la mise en œuvre des actions du plan de gestion, incluant l'animation du plan, l'évaluation permanente des actions et le suivi des indicateurs.

Il (elle) sera amené(e) à réaliser les activités suivantes :

- Proposer les orientations stratégiques et piloter les actions à mener pour la mise en œuvre du plan de gestion ;

- Gérer et encadrer les agents dédiés au sanctuaire (recrutement, formation, évaluation ou notation) ; cela peut inclure le pilotage fonctionnel d'agents employés par d'autres structures dans le cadre de partenariats avec l'Agence ;
- Piloter le fonctionnement administratif et financier en assurant le lien avec les services administratifs du siège de l'Agence des aires marines protégées, à Brest ;
- Mettre en place et assurer le secrétariat des instances de gouvernance du Sanctuaire (comité de pilotage, groupes de travail le cas échéant...) ;
- Assurer la représentation du Sanctuaire auprès de l'ensemble des acteurs des Antilles françaises impliqués dans la gestion ou la conservation des mammifères marins (administrations, associations, socioprofessionnels, collectivités, gestionnaires d'aires marines protégées...) et développer les partenariats adéquats en tant que de besoin ;
- Piloter les relations entre le Sanctuaire et les acteurs des pays de la Caraïbe (gouvernements, scientifiques ou gestionnaires), en relation avec le CAR-SPAW (centre d'activité régional pour la mise en œuvre du protocole SPAW), et notamment les projets de jumelage et les actions conjointes en découlant ;
- Rechercher les fonds financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions auprès des principaux bailleurs, et assurer le suivi des demandes de subvention ;
- Piloter les actions de communication et de promotion au niveau régional, national et international afin d'assurer une bonne visibilité du Sanctuaire et une bonne appropriation par les acteurs des territoires.

Par ailleurs, le/la Responsable du Sanctuaire Agoa participera, à hauteur maximale de 20 %, aux missions de l'Agence des aires marines protégées dans les Antilles françaises assumées par le directeur du parc national, mission secondaire qui pourra l'amener à réaliser les activités suivantes :

- Représentation de l'Agence des AMP dans les instances et réunions sur le milieu marin des Antilles françaises, voire dans les instances internationales ;
- Animation du réseau des aires marines protégées des Antilles françaises ;
- Pilotage d'actions de soutien aux gestionnaires ;
- Pilotage ou suivi d'études ou travaux menés par l'Agence des AMP.

Il/elle sera en relation avec :

- Les services de l'agence des AMP basées au siège, à Brest ;
- Les services du parc national de la Guadeloupe, dans le siège duquel est hébergé le sanctuaire ;
- L'équipe du CAR-SPAW (centre d'activité régional pour la mise en œuvre du protocole SPAW), également basée dans le siège du parc national ;
- L'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion ou la conservation des mammifères marins sur les 4 îles des Antilles françaises : administrations, associations, socioprofessionnels, collectivités, gestionnaires d'aires marines protégées, scientifiques... ;
- Les gouvernements, scientifiques et gestionnaires des pays de la Caraïbe.

- **Qualités requises**

Expérience confirmée dans la gestion et la préservation des espaces naturels et notamment du milieu marin

Connaissances :

- Bonne connaissances générales des problématiques de préservation de la biodiversité, de préférence sur le milieu marin voire les mammifères marins ;
- Connaissance du fonctionnement des administrations publiques ;
- Connaissances en matière de gestion d'espaces naturels ;

- Connaissance générales en matière de droit maritime ;
- Connaissance des Antilles françaises et de leur contexte géographique et culturel ;

Aptitudes requises :

- Capacité d'encadrement et de travail en équipe ;
- Compétences en administration générale et gestion budgétaire ;
- Qualités relationnelles et aptitude à la concertation avec les acteurs de la mer ;
- Capacités d'animation ;
- Capacités rédactionnelles ;

Qualifications particulières :

- Le permis côtier voire hauturier serait apprécié ;

Compétences spécifiques :

- Bonne maîtrise de l'anglais, et si possible de l'espagnol

- **Candidatures**

Date limite des candidatures internes : **15 mai 2013**

Date limite des candidatures externes : **5 juin 2013**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} juillet 2013**

Les candidatures devront consister en une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Elles devront impérativement faire apparaître le statut du candidat (fonctionnaire ou contractuel).

Elles sont à adresser :

- ✓ soit par mail : recrutement@aires-marines.fr en indiquant dans l'objet la référence «**M273**»
- ✓ Soit par courrier à l'adresse suivante : Agence des aires marines protégées - service ressources humaines - 16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 BREST CEDEX 2

Les personnes souhaitant des informations sur le poste peuvent contacter :

- Colin NIEL, directeur par intérim du parc national de la Guadeloupe et représentant de l'Agence des AMP dans les Antilles françaises au N° téléphone 0590 41 55 41 courriel : colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr

- **Modalités de sélection**

Une première sélection de candidats est effectuée au vu de la lettre de motivation et du curriculum vitae. Les candidats fonctionnaires sélectionnés seront convoqués devant un jury.

En l'absence de candidature retenue parmi les fonctionnaires, les candidats non fonctionnaires sélectionnés seront à leur tour auditionnés par un jury.